Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 13 (1974-1975)

Heft: 54

Rubrik: [Rédactionnel émanant du S.S.E.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sommaire

Nouvelles locales Le canton de Neuchâtel Les Championnats du monde d'aviron, Lucerne 1974	2 I VI
Communications officielles	
 L'enseignement univer- 	
sitaire en Suisse	VIII
- La Suisse et la Coopérati	on
au développement	IX
 La taxe d'exemption du 	
service militaire	IX
Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger :	
— Le Congrès des Suisses	
de l'étranger à Neuchâtel	X
 Le Camp itinérant 1974 	X

la jeunesse XII Henri Dès XIII

Une politique suisse de

- La prochaine revision des

XI

XV

statuts du Fonds de

COURRIER SUISSE SCHWEIZER KURIER

Solidarité

Verantworlicher Herausgeber :

La Suisse au fil des jours

Editeur responsable : J. PIERREHUMBERT, Boulevard Général Wahis 256 B - 1030 Bruxelles (Belgien)

Druck und Verlag: Impression et Publication:

Le COURRIER SUISSE, avenue Prekelinden 140 - B 1200 Bruxelles (Belgien) Tel. 02/36 76 30

REDAKTION DER HOLLAND-SEITEN Redaktorin :

Frau M. Dekens-Meli Zoomweg 2, Wageningen Tel.: 08370 - 13945

Inserate :

Herr S. Zürcher Aurikelstraat 114 Amsterdam-Noord Tel. 020-22 20 33 (bureau)

REDAKTION DER SKANDINAVISCHEN SEITE:

in Zusammenarbeit mit den Schweizerischen Botschaften in Skandinavien und Herrn Anton von Sprecher, Carlsmindevej 6 - DK-2840 Holte

Neuchâtel: en deux temps trois mouvements...

Notre tour de Suisse se poursuit. Après le Tessin, nous vous présentons – en collaboration avec Pro Helvetia – le canton de Neuchâtel qui, en août prochain, accueillera le Congrès annuel des Suisses de l'étranger.

Quelques mots sur l'auteur:

Anne-Lise Grobéty est née un premier jour d'hiver (1949) à La Chaux-de-Fonds, où elle a grandi dans quelques écoles de la ville jusqu'à son baccalauréat. Ensuite, l'expérience ratée — à ses yeux — de la vie universitaire («il m'a fallu choisir entre jouer le jeu d'une société basée sur le prestige du titre ou accepter de reconnaître que ce système-là ne me convenait pas») l'a jetée dans le journalisme.

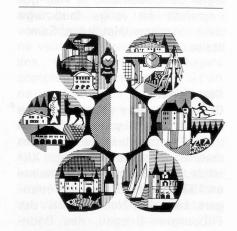
Entre-temps, elle écrivait, et son premier roman «Pour mourir en février», écrit à l'âge de 19 ans, a été épuisé en quelques mois, réédité, traduit en Allemagne. Aujourd'hui, elle vit avec son mari Gil Stauffer au milieu du Val-de-Ruz, dans une maison cernée par les champs. Elle a continué à écrire des nouvelles, des pièces radiophoniques, et travaille à son deuxième livre.

Elue (étonnée!) du parti socialiste aux élections neuchâteloises de 1973, elle était, à 23 ans, la plus jeune femme député au Grand Conseil.

*

«Haut» et «Bas»

Le canton de Neuchâtel est comme un colis bien étiqueté: il y a le «Haut» et le «Bas». Il y en a aussi qui disent: l'Envers et l'Endroit. Mais cela revient au même. Ce qui compte, c'est cette étrange rainure, cette sorte d'antagonisme naturel (oh bien pacifique!) qui dure depuis tellement longtemps



entre les deux parties du pays. La chaîne de la Vue-des-Alpes fait le gros dos entre le Haut et le Bas; et les années ont beau marchander, les politiciens faire des efforts d'alliance: on reste du Haut, on reste du Bas...

Le Haut, ce sont les sapins qui ne cessent de se hausser dans les pâturages; ce sont les deux villes, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, qui ont choisi de vivre à la campagne, comme elles disent. C'est le Jura, la montagne, l'été frustre, le long hiver (les magnolias éclatent déjà au bord du lac que les premiers crocus pointent seulement dans les champs du col de la Vue-des-Alpes)... «Oui, mais nous au moins, dans le Haut, on n'a pas le brouillard en automne!»

Cette histoire de temps et de brouillard, ça n'a l'air de rien; et pourtant, si vous en parlez avec les habitants, vous comprendrez bien vite que c'est là aussi une des distinctions fondamentales entre ceux du Haut et ceux du Bas, et que c'est une des lointaines pierres d'achoppement; entre ceux du Haut qui attendent longtemps le printemps (mais qui se consolent bien en skiant!) et ceux du Bas à qui le brouillard vole le soleil en automne, tandis que là-haut la lumière éclate.

Le Bas, c'est d'abord le lac et les vignobles, la terre plus féconde, plus généreuse. C'est Neuchâtel, chevilles dans l'eau sous la montagne de Chaumont; la ville qui s'agrandit en longs faubourgs clairs: Serrières, Hauterive, Saint-Blaise...

Républiques

Ce coin de pays a, au cours des siècles, changé souvent de maîtres. Excepté les premiers des comtes de Neuchâtel au XIIe siècle, dont la famille s'est éteinte en 1373, ce furent tous des étrangers, bien peu Neuchâtelois: des Fribourg-en-Brisgau, des Bade-Hochberg, des Orléans-Longueville, des Brandebourg de la Maison de Prusse ...

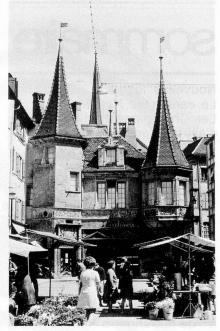
Son unité territoriale a été tardive. Jusqu'en 1592, il y avait bel et bien deux Etats: le comté de Neuchâtel et la seigneurerie de Valangin, qui comprenait la plus grande partie du Val-de-Ruz, les mairies de La Sagne, de La Chauxde-Fonds et des Brenets.

Et l'on s'est accommodé de cette domination étrangère, longuement. Jusqu'à ce que «ça craque». Il faut dire qu'en 1814, le petit pays est entré dans la Confédération suisse tout en continuant de «déférer à la paternelle intervention du roi». Alors, on commence à lorgner vers cette unique appartenance à la Confédération. Paradoxalement, ce sont le roi de Prusse et ses ministres qui ont poussé le pays à une alliance étroite avec les Confédérés, alliance qui va se retourner contre eux... Car cette situation hybride ne tardera pas à échauffer les esprits.

A tel point qu'en 1848, l'annonce du renversement de Louis-Philippe, à Paris, soulève dans le canton une bouffée révolutionnaire. Ce sont ceux du Haut qui ont lancé le mouvement: le 1er mars, après avoir très pacifiquement soumis les autorités royalistes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ils commencent à brasser la neige épaisse qui les sépare du Bas pour aller prendre le château de Neuchâtel.

Et ils l'ont pris. Pas un coup de feu n'a été tiré. A huit heures du soir, la République est proclamée et le gouvernement provisoire formé immédiatement. La République et Canton de Neuchâtel est née. Ici les choses ne traînent pas.

Il faut bien reconnaître que l'esprit «libertaire» a toujours davantage soufflé dans le haut du canton. Le mouvement anarchiste inter-



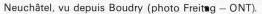
Un des joyaux de Neuchâtel, la Maison des Halles, à la Place du Marché (photo Charlet).

national a eu une audience certaine et des théoriciens, tel Bakounine, y ont séjourné à plusieurs reprises. Cela a tenu surtout au type d'économie, à la «marginalisation» de la région qui la rendait moralement plus tendue vers l'extérieur, plus perméable à saisir tout ferment d'idées touchant la majorité de sa population, une majorité ouvrière.

Malheureusement cet état d'esprit a quelque peu sombré dans la nouvelle prospérité et ne se réveille plus très souvent. Dans la salle du Grand Conseil, les cent quinze députés (dont sept femmes seulement, bien que Neuchâtel ait été le deuxième canton suisse à accorder, en 1959, le droit de vote à ses citoyennes!) auraient fort à faire pour ranimer les flammes révolutionnaires dans les rangs. Et les grands gestes politiques se font rares...

Mouvements

Dans le Haut du pays les hivers étaient longs. Les habitants travaillaient la terre à la belle saison; et l'hiver, retirés dans les chambres basses de leurs fermes, avec la







Daniel Jeanrichard, le jeune et génial forgeron (photo Perret)

neige collée à la fenêtre, ils bricolaient. Ils ont fini par bricoler la montre et faire de ce gagne-painpasse-temps la raison de vivre principale de leur coin de pays. Un nom est resté attaché au développement de l'horlogerie au XVIIIe siècle: Daniel Jeanrichard. La légende en a fait un forgeron qui, adolescent, se voit confier une montre à réparer par un Anglais de passage. Il réussit à la remettre en état de marche malgré son ignorance, et même parvient à en fabriquer, de mémoire, une toute semblable à celle de l'Anglais. Une vocation régionale était née.

Car Jeanrichard prend goût à ce

jeu, perfectionne son talent et s'adjoint des collaborateurs pour faire face à la demande. Comme le métier s'annonce rémunérateur, il y a bientôt près de trois cents horlogers au Locle.

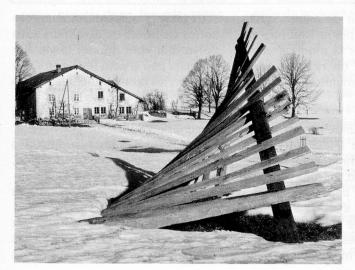
Et depuis tantôt trois siècles, cette vocation mène la région par le bout du nez. Elle la secoue au gré de ses crises économiques, et le rythme de croissance de la population du canton est lié aux blessures de cette industrie encore trop monopolistique (la diversification ne s'amorce encore que très mollement); en 1850, le canton comptait 70 753 personnes, aujourd'hui, il y en a quelque cent mille de plus; mais la progression n'a guère été régulière: 133 061 en 1910, 124 000 seulement en 1930 et 117 000 en 1941.

A l'heure qu'il est, l'horlogerie est obligée de se poser un certain nombre de questions fondamentales. Vingt ans de croissance accélérée ont quelque peu estompé les mauvais souvenirs. Et l'attention des producteurs a plus été retenue par la rentabilité immédiate, les bénéfices, l'augmentation de la production, plutôt que par les perspectives d'avenir et la qualité du produit. Mais l'aiguillon de la concurrence commençant à se faire sentir dans la chair des

bilans, la recherche technique fondamentale s'est enfin mise en branle, tardivement, puisqu'elle ne date, en gros, que d'une dizaine d'années. Il faut donc désormais, selon le mot d'un industriel, «investir dans l'imagination» si l'on ne veut pas, dans dix, dans vingt ans, voir l'économie horlogère complètement sclérosée, et si l'on ne veut pas que le futur Musée de l'horlogerie en construction ne soit justement qu'un musée, témoin d'un passé mort...

Les problèmes ne manquent pas. Les petites entreprises sont tombées comme des mouches ces dernières années. Il a fallu recaser le personnel. Pour subsister, l'industrie horlogère doit modifier ses structures, effectuer un certain nombre de concentrations. Et accepter de voir aussi ses centres de décision glisser vers le Plateau, et pire, vers l'étranger, particulièrement vers les Etats-Unis. Avec les restrictions du Conseil fédéral limitant le nombre des étrangers qui exercent une profession lucrative, le problème de la maind'œuvre commence à se faire sentir. D'autant plus que, pour les indigènes, l'horlogerie n'exerce plus la fascination qu'elle exerçait sur les générations précédentes: automation oblige, les places of-

Le printemps pointe dans le Haut, la neige s'évapore... C'est la fin des randonnées à ski de fond.



La ville de La Chaux-de-Fonds a l'air tellement tranquille, couchée entre ses collines. Mais qu'on ne s'y fie pas: les idées bouillonnent dans les rues (photo Freitag).



fertes sont de moins en moins attrayantes, et l'ex-horloger-complet (fier de l'être, et à juste titre!) mâche et remâche une bribe de boulot. Il est vrai qu'on tente, ici et là, de timides retours en arrière, afin de revaloriser le travail sur le plan humain, et qu'on laisse l'ouvrier fabriquer plusieurs pièces de la montre...

Tout cela fait qu'une réaction énergique pour rassurer les esprits s'imposait. Elle semble s'amorcer. La SSIH (Société suisse pour l'industrie horlogère) a décidé de se battre pour conserver sur le plan mondial la réputation de ses produits. Mais miser sur l'avenir coûte très cher. Aujourd'hui, la SSIH a besoin de 54 millions de francs pour faire face aux effets de l'inflation et financer sa croissance, pour renforcer l'ensemble de ses structures et le développement de nouvelles technologies.

Pourtant l'atmosphère est à l'optimisme. Pour 1974, les carnets de commande sont à un niveau record. Quelques petits épouvantails demeurent cependant sur le champ horloger. Le consommateur pourrait bouder la montre électronique à affichage digital sur laquelle on mise énormément. Et la difficulté de recrutement de la main-d'œuvre indispensable pour réaliser les nouveaux objectifs fait qu'il va falloir «penser activement à la fabrication à l'étranger» et pousser encore la rationalisation de l'automatisation. Cela n'est, bien sûr, pas typiquement neuchâtelois. Mais, avec ces disparitions suscessives d'ateliers et de professions (horloger-complet, régleuse, décolleteur, boîtieror...), c'est malheureusement tout un état d'esprit qui file.

L'état d'esprit aussi du brave horloger de caricature chaux-de-fonnier, Numa, penché sur son établi devant la fenêtre, son «micros» sur le front, montant patiemment la montre à la lueur du «quinquet», la voyant peu à peu vivre et battre sous ses doigts. Géographie

Nombre de districts: 6 (Neuchâtel, Boudry, Val-de-Travers, Val-de-Ruz, Le

Locle, La Chaux-de-Fonds)

Nombre de communes: 62 Superficie: 796 km²

Lac de Neuchâtel

Altitude moyenne: 431 m
Longueur: 38 km
Largeur maximale: 8 km
Profondeur maximale: 153 m
Superficie: 217 km²

Altitude de quelques sommets

Chasseral (sommet neuchâtelois) 1552 m Chaumont 1172 m Montagne de Boudry 1387 m Creux-du-Van – Le Soliat 1463 m Tête-de-Ran 1422 m

Population

 Canton
 Neuchâtel (ville)
 La Chaux-de-Fonds (ville)
 Le Locle (ville)

 169 498
 37 239
 41 804
 13 995

Economie

Statistique fédérale de l'industrie (1973)

nematico principal de un presto de la constanción de la constanció	de fabriques	occupé
Horlogerie, bijouterie	263	16 838
Métallurgie, machines, appareils, instruments, véhicules	103	9 972
Alimentation, boissons, tabac	16	2 556
Papier, arts graphiques, cuir, caoutchouc	47	1 972
Bois, textiles, vêtements, chimie, pétrole, terre et pierre	22	1 063

Structure politique

Ancienne principauté, Neuchâtel est devenu canton suisse le 12 septembre 1814. La République a été proclamée le 1er mars 1848.

Autorités cantonales

Pouvoir législatif: le Grand Conseil, 115 députés, soit, durant la législature 1973–1977, 41 socialistes, 35 radicaux, 26 libéraux, 7 progressistes nationaux, 6 communistes.

Pouvoir exécutif: le Conseil d'Etat, 5 membres (2 socialistes, 1 radical, 1 libéral, 1 progressiste national).

Et l'on peut tout de même, quelques minutes à peine – montre en main – regretter la mort de cette cadence-là, de ce rythme de la vie, de cette humanité-là.

Alcools

Les alcools, curieusement, définissent souvent mieux qu'on ne le pense, une ethnie. Il y a la bière des gens du nord, les vins sombres et capiteux de ceux du sud. Ici aussi, chacun a son alcool. A l'Endroit, c'est le vin clair et doré. Dans les vignes de Neuchâtel, c'est le même miracle que dans

tous les vignobles du monde: ces sortes de bouts de bois mort sous l'hiver qui vont donner la vie aux grappes peu à peu, les nourrir, les irriguer, les faire gonfler jusqu'à ce que, en automne, les petits écoliers vendangeurs viennent les arracher en riant.

Les vins du Bas ont les noms des villages: Auvernier, Cortaillod, Cressier, Saint-Blaise... Dès septembre, on sort les grosses cuves cerclées de fer sur les pavés d'Auvernier, dans la rue serrée aux fontaines; on les récure, elles sèchent en attendant les grappes



Les grappes ont quitté les vignes. La grande alchimie du tonneau va commencer (photo Baillod).

qui achèvent de clairer au-dessus du village. On va les broyer, les descendre dans les caves pour l'alchimie du tonneau.

Il a fallu se battre pour que toutes les vignes ne soient pas peu à peu arrachées à leur vie par le béton et les villas. En 1950, le vignoble s'étendait sur plus de 858 hectares; aujourd'hui, il n'en compte plus que 567. Et l'on prie aussi le ciel pour que, protégées, les vignes n'en soient pas moins surveillées, comme celles de l'est du canton, par une longue raffinerie d'acier...

L'alcool de l'Envers, c'est quelque chose de plus mystérieux. Ce n'est pas pour rien que les gens l'ont baptisée la «Fée verte», et c'est surtout au fond du Val-de-Travers que la tradition l'a distillée, cette étrange absinthe. C'est d'abord cette plante dans les pâturages, puis les cuivres de distillation cachés dans des chambres, incognito. Car la loi quette, l'absinthe est une hors-la-loi depuis des années. Mais si les gendarmes continuent à saisir les alambics, les distillateurs ne manquent pas d'en reconstruire aussi sec! Ensuite, c'est l'odeur dans les bouteilles anonymes; la couleur émeraude. Et la dégustation, c'est aussi toute une cérémonie: on pose le sucre sur une fourchette, on le fait fondre en y instillant l'eau tout doucement; et l'eau et le sucre tombent dans le liquide qui vire toujours plus au vert pâle.

Vie à l'Envers

Le pays de Neuchâtel est un reposoir, à l'écart des grandes voies de communication; et même si cela en fait pleurer quelques-uns d'avoir été oublié sur les grands axes, la plupart des habitants ne voient pas d'un trop mauvais œil «d'avoir la paix». Et c'est surtout cette tranquillité-là que continuent à en retenir ceux qui y passent, qui y restent.

Même les villes n'ont pas trop l'air de citadines. Voyez La Chauxde-Fonds, la plus haute ville d'Europe (mille mètres!), qui a hérité d'un graveur-constructeur de machines, mais architecte aussi par goût, Moïse Perret-Gentil, au début du XIXe siècle, son plan d'alignement à la façon des villes américaines: rues toutes droites qui se coupent régulièrement des deux côtés de sa nervure centrale, l'avenue Léopold-Robert, le «Pod», comme l'ont baptisée ses habitants, qui s'y retrouvent inévitablement.

Et bien, cette ville, à quelques minutes de son centre, a déjà des sapins plein les cheveux; impossible de ne pas voir la verdure dans laquelle elle se love. C'est vrai qu'on a peine à imaginer que cette ville, discrètement placée làhaut entre deux collines, ait une vie culturelle aussi intense. Une salle de concert réputée pour avoir une des meilleures accoustiques d'Europe et où passent les plus prestigieux musiciens, plusieurs troupes de théâtre, une guilde du film, un musée des beaux-arts tourné vers l'art contemporain, des conférenciers mondialement renommés qui n'hésitent pas à y monter... Une vocation sociale y est née, Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont devenues des réceptacles d'idées et d'audace glanées grâce aux montres qui passaient les frontières, gagnaient des pays lointains; cette migration de leurs

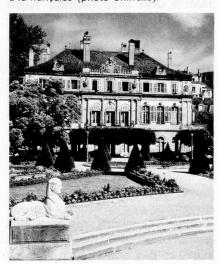
produits a permis aux habitants d'avoir les yeux ouverts sur le monde, et de permettre à de grands hommes d'y prendre leur envol: Le Corbusier, Blaise Cendrars y sont nés.

Les gens ont gardé l'accent de leurs ancêtres paysans pas si lointains (leur souvenir est conservé vivant au Musée paysan des Eplatures, dans une très belle ferme du XVIIe siècle); et quelques vieux mots patois égayent encore le langage ici et là. Par exemple, le Chaux-de-Fonnier, en rentrant du travail, n'enfilera jamais rien d'autre aux pieds que ses «cafignons». Mais les «cavettes», elles, ont moins de chance, remplacées qu'elles sont par les radiateurs des chauffages centraux; et les «clédars», eux aussi, dans les pâturages où les hautes gentianes se montent le cou (là où la lumière en automne atteint une intensité d'huile dorée comme nulle part ailleurs), disparaissent et sont remplacés par les moins anachroniques «bovistop»...

Vie à l'Endroit

La ville du Bas, Neuchâtel, est plus souveraine. Elle en garde d'ailleurs le sceptre: le Château, serré contre la Collégiale depuis huit siècles sur la colline. Le Château est aujourd'hui le siège de

A Neuchâtel, l'Hôtel du Peyrou et son parc à la française (photo Chiffelle).



l'administration cantonale, et les machines à écrire officielles crépitent dans les vieux murs jaunes. Partout dans les rues de la ville, on rencontre les souvenirs d'un passé qui, ma foi, fut assez prospère. Des bâtiments à la française, l'Hôtel du Peyrou, dressé au XVIIIe siècle, l'Hôtel de Ville, bâti juste avant l'Empire, la Maison des Halles au style Renaissance... La plupart des maisons du centre ont été construites dans la pierre d'Hauterive, d'une étrange couleur jaune; c'est ce qui a fait dire à Alexandre Dumas père, lors de son passage, que la ville avait l'air «d'un immense joujou taillé dans une motte de beurre»...

Mais où qu'on aille dans la ville, on se retrouve face au lac, grand chiffon clair et moiré. Et les voiliers le piquent de taches blanches les beaux dimanches, tandis que les promeneurs suivent les quais en grappes. Les Neuchâtelois tiennent à leur lac comme à la prunelle de leurs yeux. C'est pourquoi ils se sont enflammés, et s'enflamment encore lorsqu'on parle devant eux de la «Nationale 5»; cela fait, en effet, plusieurs années que les autorités s'arrachent les cheveux pour trouver une solution au passage de cette route à travers Neuchâtel; une solution qui n'enlaidirait ni la ville ni les bords de leur lac... C'est ici, à ce qu'on dit, que les gens parlent le plus beau français. Cette réputation a attiré et attire encore chaque année toute une cohorte de jeunes étrangers dans les écoles neuchâteloises, particulièrement à l'Université, qui a ouvert ses portes au milieu du siècle dernier. En 1948, elle accueillait 372 étudiants. Aujourd'hui, plus de 1600 font leurs études dans les quatre facultés (lettres, sciences, droit et sciences économiques, théologie). Malgré ce grossissement des effectifs, l'Université de Neuchâtel reste la plus petite université de Suisse; et n'est-ce pas une chance certaine de pouvoir travailler sans bousculades, d'avoir des contacts plus aisés avec les professeurs, de pouvoir faire connaître personnellement son point de vue sur les aspects de la vie universitaire, tout en bénéficiant des avantages des grandes universités: un enseignement de haute qualité et une cité universitaire des plus confortables, très animée du point de vue culturel?

A côté de cette vocation universitaire, Neuchâtel a eu aussi, grâce à ses imprimeries et ses éditeurs, une vocation politique. Toute proche de la frontière française, elle a servi des hommes et des causes bannies dans le pays voisin. Ainsi, après la Révolution française, pendant l'occupation allemande, des voix qui ne pouvaient s'y faire entendre ont pu être imprimées en toute tranquillité à Neuchâtel. Et d'ailleurs, combien d'auteurs ont laissé dans la ville ou dans leurs œuvres des traces de leur passage: Mirabeau, Benjamin Constant, Chateaubriand, Balzac, qui y rencontra sa Madame Hanska, Shelley, Lamartine, André Gide... Ils y ont aimé les tons pastels, l'hospitalité et les vins (tels Sénancour, qui avait un «petit faible» pour le vin de Cortaillod!). Et certains d'entre eux ont été étonnés encore par les fameux automates de Jaquet-Droz - ces grandes poupées mécaniques aux gestes humains qui continuent d'ailleurs d'étonner les visiteurs du Musée d'histoire, et qui leur rappellent que des inventeurs géniaux ont fait de ce canton de Neuchâtel la terre du travail de précision.

Entre deux

Je suis une fille du Haut. J'ai passé quelques années dans le Bas. Et puis, pour concilier les deux pôles, je me suis rapprochée du Haut sans trop quitter le Bas: j'ai choisi de vivre dans le Val-de-Ruz, grosse feuille étalée où, chaque année, les blés, les avoines, les colzas, les maïs gonflent la terre.

Anne-Lise Grobéty

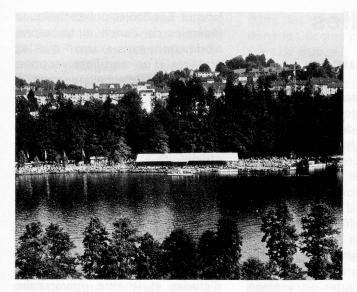
Sport

Les Championnats du monde d'aviron, Lucerne 1974

Du 28 août au 8 septembre prochains, Lucerne sera la théâtre des 4e Championnats du monde d'aviron. C'est sur le fameux Rotsee que les rameurs des cinq continents lutteront pour l'obtention des médailles.

Les catégories d'embarcations sont au nombre de cinq chez les femmes et de huit chez les hommes. Quant aux distances à parcourir, elles seront, comme toujours, respectivement de 1000 et 2000 mètres.

Pour en savoir un peu plus sur ces championnats et sur l'aviron en général, nous avons bavardé avec le jeune avocat neuchâtelois Denis Oswald, qui a été onze fois champion suisse et a participé, avec notre équipe nationale, à tous les Championnats FISA (Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron) depuis les Jeux olympiques de Mexico, où il avait remporté une médaille de bronze dans le quatre en pointe avec barreur.







Moment culminant des régates du Rotsee: la course du «huit», qui termine la journée (photo ONST).

Denis Oswald, pourquoi a-t-on une nouvelle fois choisi le bassin du Rotsee comme cadre des Championnats FISA?

Le Rotsee passe pour le meilleur bassin d'aviron du monde et je pense que cette appréciation est justifiée. C'est un petit lac toujours calme, abrité des vents et où les conditions sont absolument équivalentes pour tous les couloirs. Au surplus, il se trouve placé dans un cadre magnifique et bénéficie de très bonnes installations techniques.

Pour la première fois, les femmes disputeront un championnat du monde d'aviron.

En effet, la dernière semaine d'août sera consacrée aux épreuves féminines, alors que la première de septembre verra les hommes en action. L'aviron féminin, qui vient d'être admis comme discipline olympique, est beaucoup pratiqué dans les pays de l'Est, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France. En revanche, il ne compte chez nous que quelques adeptes, mais sa popularité est en hausse.

Où peut-on situer les rameurs suisses dans le concert international?

L'aviron est un sport où la Suisse

s'est toujours distinguée. Mais, depuis quelques années, la concurrence devient toujours plus forte et nous éprouvons certaines difficultés à maintenir le contact avec les meilleurs, en particulier avec les Allemands de l'Est et les Russes. La Suisse est tout de même encore le septième pays mondial. Il faut aussi préciser que l'aviron, en Suisse, est surtout pratiqué par des universitaires qui, malgré le soutien qu'on leur apporte maintenant, n'acceptent pas de sacrifier leur avenir professionnel pour le sport et d'en faire, pendant une certaine période, leur activité principale. Ils ont conscience que, contrairement à certains de leurs concurrents étrangers, ils n'obtiendront aucune compensation professionnelle aux sacrifices consentis pour l'aviron, lorsqu'ils seront au terme de leur carrière sportive. Dans ces circonstances, on peut considérer que chaque qualification pour la finale représente déjà un succès. L'aviron est un sport qui exige beaucoup de discipline, mais apporte aussi de grandes satisfactions.

En effet, un rameur de niveau international doit s'astreindre à un entraînement très assidu. Per-

sonnellement, je consacre deux à trois heures tous les jours à ma préparation, hiver comme été. Il ne me reste pratiquement aucun loisir et j'ai souvent le sentiment désagréable de me limiter; mais certains champions étrangers s'entraînent encore bien davantage. Pourtant, les satisfactions que je connais en pratiquant l'aviron me font oublier les inconvénients du sport de haute compétition. J'ai le goût de la lutte et de l'effort qui permettent, comme la victoire et la défaite, d'apprendre à mieux se connaître, et j'aime avoir des contacts avec les athlètes étrangers, car, ainsi, on s'enrichit beaucoup. L'état d'esprit qui règne dans le monde de l'aviron est très agréable, car ce sport est resté en dehors des problèmes commerciaux et financiers. Ceux qui le pratiquent le font vraiment pour la joie du sport.

Il nous reste à espérer que cet esprit sportif désintéressé triomphe encore lors des Championnats du monde de Lucerne et que les rameurs suisses, qui auront le privilège d'accueillir leurs concurrents étrangers, parviendront à se mêler à la lutte pour les premières places. (B.C.)

Communications officielles

L'enseignement universitaire en Suisse

(suite et fin)

Les étudiants venant de l'étranger s'ils comptent séjourner en Suisse plus de trois mois - doivent, dès leur arrivée, demander un permis de séjour aux autorités locales. On peut se procurer à l'Office national suisse du tourisme (Talacker 42, Ch-8023 Zurich) une liste intitulée: «Conditions de logement dans les villes universitaires suisses». L'Office central universitaire suisse (Gloriastrasse 59, CH-8044 Zurich) renseigne sur les conditions d'admission et les programmes d'études des différentes universités.

L'année universitaire se divise en semestre d'hiver (mi-octobre à début mars) et d'été (mi-avril à mi-juillet). Il est préférable de débuter au semestre d'hiver; dans certains cas, c'est obligatoire (polytechnique, médecine, St-Gall). L'âge minimum d'admission à l'Université est de 18 ans.

Pour être immatriculé, il faut avoir obtenu le diplôme suisse de maturité ou un certificat étranger équivalent. La reconnaissance de certificats étrangers d'études secondaires relève de la compétence particulière de chaque université. En principe, sont reconnus comme équivalents les baccalauréats étrangers qui confèrent à leurs titulaires le droit d'admission dans les universités officielles du pays en question. Les candidats dont le certificat n'est pas reconnu comme équivalent à la maturité suisse peuvent subir un examen d'admission, qui a lieu deux fois par an à Fribourg sous les auspices des universités suisses. Les facultés se réservent dans chaque cas le droit d'admission. C'est ainsi que, dans certaines disciplines (notamment médecine, pharmacie, chimie et même, récemment, en psychologie), l'admission des étudiants est strictement limitée. Une connaissance suffisante de la langue officielle des cours est une condition sine qua non d'admission. Dans la plupart des universités, les candidats de langue maternelle étrangère sont soumis à un examen de langue. Les écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne n'admettent sans examen que les titulaires d'un certificat reconnu ayant obtenu d'excellentes notes. Un examen d'admission est en général requis des candidats venant de l'étranger. A l'Ecole des hautes études de St-Gall, il est obligatoire.

La durée des études complètes jusqu'à l'obtention d'un grade universitaire final varie entre six et huit semestres; pour les disciplines médicales, elle est de treize semestres. Mais elle peut se prolonger en fait suivant le type d'études et le titre universitaire recherché.

Les droits d'inscription varient, en Suisse, entre 300 et 800 francs par an. Ces droits ne comprennent ni les taxes spéciales de laboratoire, ni les taxes d'examen.

Le budget annuel moyen d'un étudiant célibataire s'établit à peu près comme suit:

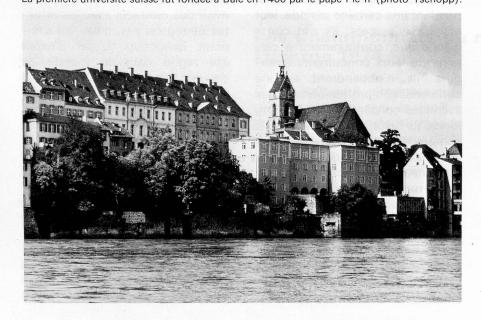
Fr. logement 2200.nourriture 3200.-(dans les restaurants spéciaux pour étudiants) 700.vêtements divers 2000.au total (janvier 1973) 8100.-En ce qui concerne les bourses d'études, on peut obtenir des renseignements auprès des représentations diplomatiques et con-

Les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel organisent, de la mi-juillet à la mi-octobre, des cours de vacances — répartis en classes de débutants et d'étudiants avancés — de langue, littérature et histoire de la civilisation française.

sulaires de Suisse.

A l'Université de Genève, un cours de trois semaines sur les institutions internationales a lieu en français, avec traduction simultanée en allemand, anglais, italien et espagnol. Des cours de langue allemande ont lieu à l'Institut du Rosenberg, à St-Gall, sous les

La première université suisse fut fondée à Bâle en 1460 par le pape Pie II (photo Tschopp).



auspices de l'Ecole des hautes études de la ville et du canton de St-Gall. Tous les deux ans, l'Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg organise un cours d'été de pédagogie.

L'Office national suisse du tourisme publie, au début de chaque année, une liste complète des cours de vacances qui ont lieu dans les universités, ainsi que dans les écoles publiques et privées de Suisse.

Cet article est extrait de la brochure «Universités en Suisse» éditée en 1973 par l'Office national suisse du tourisme en collaboration avec l'Office central universitaire suisse.

La Suisse et la Coopération au développement

Le Service du Délégué à la Coopération technique (Département politique fédéral) vient de publier une brochure intitulée «La Suisse et la Coopération au développement: quelques réponses à autant de questions». Ainsi, au fil d'une cinquantaine de pages, originalement illustrées, sont abordées des questions telles que: «Nous Suisses avons réussi sans aide notre démarrage économique. Pourquoi les pays du tiers monde n'en feraient-ils pas autant?» ou encore: «La coopération suisse au développement n'estelle pas une goutte d'eau dans l'océan?». Mais, pour évoquer l'esprit dans lequel a été conçue cette publication et l'objectif qu'elle vise, nous ne saurions mieux faire que de reprendre les termes de la préface du Délégué à la Coopération technique:

«La présente brochure ne prétend pas répondre à toutes les questions que peut, j'irais jusqu'à dire que doit se poser chacun des citoyens de notre pays à propos de la raison d'être, des objectifs, de la pratique de la coopération au développement. Elle n'a pas non plus pour ambition de traiter de façon exhaustive tous les problèmes mis en lumière. Il y faudrait une série de forts volumes.

Pourtant, si modeste soit-elle, cette publication répond je crois à un double besoin: le vôtre, qui est d'être informés, le nôtre, qui est d'être compris.

Parlons d'abord de vous, si vous le permettez.

Certaines des questions qui nous sont posées directement, certains des téléphones, des lettres, voire des coupures de presse que nous recevons montrent à quel point les mythes ont la vie dure. Je me garderai d'affirmer qu'ils ne tirent pas parfois leur origine de faits authentiques et isolés. Ce que je déplore, en revanche, c'est qu'il en soit fait usage à des fins de généralisation, pour décrier aux yeux de l'opinion et la coopération au développement et ceux avec lesquels elle s'exerce. Nous avons donc voulu, en rassemblant les thèmes les plus souvent évoqués, présenter ce que nous estimons être le véritable aspect des choses.

Nous nous sommes efforcés, aussi, de répondre à une autre catégorie de questions, touchant souvent quant à elles des problèmes si graves que leur approche exige à la fois beaucoup de lucidité et d'humilité. Ce faisant, nous avons à chaque fois soigneusement pesé les «pour» et les «contre», tâchant de ne rien laisser dans l'ombre en dépit de la relative brièveté des textes. Mais notre propos n'est pas pour autant de vous apporter des réponses toutes faites, prêtes à l'emploi, définitives. Nous voudrions plus simplement vous fournir une base de réflexion, les éléments d'une nécessaire discussion. Nous avons surtout à cœur



Formation d'apprentis mécaniciens (photo CIRIC).

de vous informer, comme c'est votre droit, des principes et des motivations qui inspirent et justifient notre action.

Et, puisque le moment en est venu, disons encore deux mots de nous. En nous consacrant entièrement à cette tâche nommée coopération au développement, nous avons le sentiment sincère de servir notre pays dans l'acception la plus large du terme. Mais on ne saurait avoir raison tout seul; une administration isolée de la population est un rouage sans ressort. Votre compréhension ne nous est donc pas seulement utile, elle nous est indispensable.»

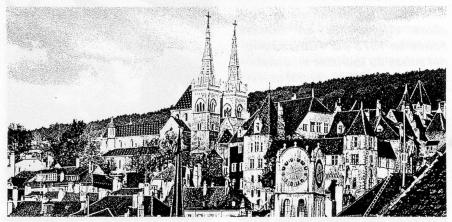
A noter que ladite brochure peut être obtenue gratuitement — en français et en allemand — auprès de la Coopération technique, Service de l'information, Département politique fédéral, CH—3003 Berne.

Taxe d'exemption du service militaire

Le Conseil fédéral a mis en vigueur, avec effet rétroactif au 1er janvier 1974, la loi fédérale sur la taxe d'exemption du service militaire des Suisses de l'étranger du 14 décembre 1973.

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger





(photo Magnenat)

Congrès des Suisses de l'étranger à Neuchâtel

Le 52^e Congrès des Suisses de l'étranger aura lieu à Neuchâtel du 23 au 25 août. Après les séances habituelles de travail, qui débuteront le jeudi déjà et qui représenteront pour leurs participants une somme importante de travail, l'événement principal sera l'assemblée plénière du samedi, au cours de laquelle les questions se rapportant à l'assurance sociale pour les Suisses de l'étranger seront traitées. Bien que le système d'assurance sociale pour les Suisses de l'étranger soit déjà très bien organisé, l'Organisation des Suisses de l'étranger a encore à résoudre bien des problèmes et questions en la matière. Nous sommes persuadés que le thème «Les Suisses de l'étranger et l'assurance sociale» sera d'actualité pour nos ressortissants émigrés et que son développement sera suivi avec intérêt à Neuchâtel.

Bien entendu, la partie récréative du Congrès fera aussi partie du programme, et les Suisses de l'étranger pourront visiter la ravissante ville de Neuchâtel et ses environs.

Vous obtiendrez tous les renseignements détaillés sur l'inscription, le logement et le programme du Congrès à l'aide du talon cidessous, que vous voudrez bien adresser au «Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH, Alpenstrasse 26, case postale, 3000 Berne 16».

52e Congrès des Suisses de l'étranger à Neuchâtel

Je m'intéresse au Congrès et vous prie de me faire parvenir le programme et les formulaires d'inscription.

(en caractères d'imprimerie s. v. p.)

Nom et prenom:	
Adresse:	
Date:	Signature:

Camp itinérant 1974

Le camp itinérant des jeunes Suisses de l'étranger de cette année plantera «ses tentes» en Appenzell/Toggenbourg. En voici les données principales:

Organisation

Service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

Date

22 juillet au 10 août 1974.

Contrée des excursions

Pays d'Appenzell/Toggenbourg (sport principal: promenades à pied avec sac au dos, en petits groupes).

Exclusivité

A la moitié du camp, séjour stationnaire d'une semaine dans un «groupe hobby» au choix des participants (promeneurs, alpinistes, sportifs, travailleurs, artistes).

Un kilomètre à pied, ça use, ça use...



But

Connaissance de la région et de sa population. Liens de camaraderie entre les jeunes Suisses de l'étranger des différents pays.

Parcours

Pendant la durée des excursions, en train, autobus et chemins de fer de montagne.

Logements

Pendant la période des excursions, dans des cabanes et auberges simples.

Au camp de base (Appenzell), dans des bâtiments confortables. Pendant le séjour au sein d'un «groupe hobby», dans des logements simples.

Lieu de rencontre St. Gall.

Prix

Fr.s. 210.- groupes des promeneurs, sportifs et alpinistes.

Fr.s. 240.- groupe des artistes (danses populaires, photographie, etc.).

Communication aux membres du Fonds de

Solidarité des Suisses de l'étranger

Fr.s. 170. groupe des travailleurs (travail social en faveur d'une commune aux moyens restreints).

Possibilité d'obtention d'une réduction de prix en adressant l'inscription à la représentation suisse compétente.

Participants

Jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger de 15 à 24 ans.

Plus amples précisions Toutes les personnes inscrites les recevront.

Inscription Jusqu'au 30 juin 1974 au Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH Service des jeunes Alpenstrasse 26 CH-3000 Berne 16

Au moyen d'une carte postale, vous voudrez bien nous communiquer le nom, l'adresse exacte avec l'arrondissement consulaire, date de naissance, le lieu d'origine en Suisse ainsi que le groupe auquel le participant désire être rattaché.

vrait alors 100, 50 ou 25 fois l'équivalent de son versement annuel. Jusqu'à présent, l'indemnité forfaitaire équivalait uniquement à 100 fois le montant annuel. A présent, le sociétaire peut choisir une de ces classes, après avoir estimé luimême dans quelle mesure il risque de perdre ses biens d'existence. En classe I, il aura droit au remboursement total de ses versements après 24 ans (indemnité 100 fois supérieure au versement annuel), en classe II après 10 ans (50 foix) et en classe III après 5 ans (25 fois).

En cas de perte de ses biens

d'existence, le sociétaire rece-

Si le sociétaire reste membre plus longtemps que le nombre minimum d'années requis par classe, il recevra davantage qu'il n'a payé.

b) Versements d'épargne uniques Trois classes de risque seront aussi constituées pour les versements d'épargne uniques. Au contraire de la réglementation actuelle, ils seront accompagnés d'un intérêt, si bien que les sociétaires auront à l'avenir droit au remboursement de leurs versements uniques de même qu'à celui des intérêts capitalisés.

Le Comité du Fonds de Solidarité soumettra les nouveaux statuts à l'acceptation au cours de la prochaine assemblée générale, qui

sion des statuts sont les suivants:

aura lieu le 23 août 1974 à l'occasion du Congrès des Suisses de l'étranger à Neuchâtel. Les points essentiels de la revi-

1. Introduction de classes de risque

a) Versements d'épargne annuels L'adhésion au Fonds de Solidarité doit donner au sociétaire la possibilité de se constituer un capital d'épargne plus avantageux que ce n'était le cas jusqu'à présent. Il est prévu de créer trois classes de risque.

2. Montant maximum des indemnités forfaitaires

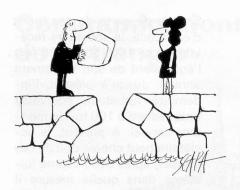
Le montant maximum des indemnités forfaitaires sera porté de 40 000 à 50 000 francs.

3. Adhésion de mineurs

Jusqu'à présent, il fallait être majeur pour adhérer au fonds. Désormais, les citoyens et citoyennes suisses mineurs pourront aussi en faire partie.

Le comité compte sur une importante participation à l'assemblée générale du 23 août 1974 à Neuchâtel, au cours de laquelle des décisions seront prises quant aux nouveaux statuts.





Sapristi,
il manque une pierre!
– c'est ton soutien solidaire!

Que signifie une épargne solidaire?

Un versement d'épargne unique de 450 à 7200 francs, ou des versements d'épargne annuels de 25 à 400 francs.

- Une indemnité forfaitaire en cas de perte des biens d'existence à l'étranger par suite de GUERRE, de TROUBLES CI-VILS ou de MESURES COER-CITIVES DE CARACTÈRE POLITIQUE de 2500 à 40 000 francs.
- 2. Remboursement en Suisse
- a) du versement unique à 100%
- b) des versements annuels de 60 à 100% (suivant la durée de la contribution).

Qui peut adhérer au Fonds de Solidarité?

Tous les citoyens suisses, doublenationaux y compris, qui ont des biens d'existence.

Toutes les Suissesses. Il ne joue aucun rôle qu'elles soient mariées à un étranger ou à un citoyen suisse, qu'elles aient leurs propres biens d'existence ou dépendent de ceux de leur époux.

Les couples suisses, même double-nationaux, peuvent contracter une double assurance par l'adhésion de l'époux et de l'épouse. En cas de perte des biens d'existence de l'époux, les deux membres du couple recevraient une indemnité forfaitaire; pour autant que l'épouse dépende, sur le plan matériel, de son mari.

Vous obtiendrez les formulaires d'adhésion de même que tous renseignements complémentaires auprès des représentations diplomatiques et consulaires, ou directement au

Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, CH–3011 Berne.

Jeunesse et politique

Il y a longtemps déjà qu'un groupe de travail, mis en place par le Département fédéral de l'intérieur, pour les questions d'une politique suisse de la jeunesse a présenté les résultats de son travail. Les recommandations et propositions de ce groupe d'étude ont été à nouveau très discutées ces derniers temps.

Qu'est-ce qu'une politique de la jeunesse?

Le but du groupe d'étude n'est pas de créer une politique des jeunes à proprement parler, mais il s'agit de prendre en considération, avec les dispositions actuelles, les besoins et caractéristiques de la jeunesse. Cette observation des désirs de la jeunesse doit aussi être étudiée dans les domaines où la jeune génération n'est concernée que dans une faible mesure, comme par exemple l'armée, le trafic, la construction de logements, les finances et les impôts. Une telle prise en considération permanente doit, selon le groupe d'étude, éveiller dans une plus large mesure l'intérêt des jeunes pour la politique, l'Etat et la société. Il s'agit d'inciter les jeunes Suisses et Suissesses à contribuer, de façon active et constructive, au développement de leur patrie au lieu de les laisser se retirer volontairement ou non - dans un «isolationnisme» improductif.

Deux modèles

Le groupe a étudié deux modèles pour une politique systématique de la jeunesse, en collaboration avec des représentants des associations de jeunes et de la jeunesse non organisée, avec des personnalités s'occupant du travail de la jeunesse, de même qu'avec des hommes de science et des politiciens.

L'un des modèles attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de créer une politique suisse de la jeunesse, mais que celle-ci existe déjà sous forme d'un certain nombre de mesures. Il conviendrait donc seulement aujourd'hui de formuler les buts de la politique de la jeunesse et de tenir compte aussi de leur superposition avec d'autres domaines de la politique. Selon le second modèle, la politique de la jeunesse pourrait devenir un élément de la transformation fondamentale de la société. La possibilité serait donnée aux jeunes de 13 à 25 ans de prendre, avec une large autonomie, leurs décisions face à celles des autorités.

Mesures concrètes

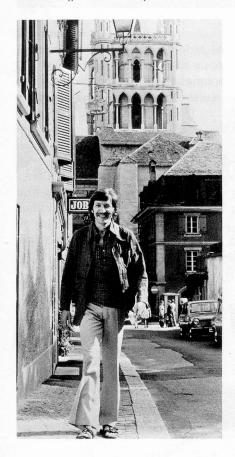
Quoique les cantons et communes soient fondamentalement responsables en matière de problèmes de la jeunesse, et que leurs compétences ne doivent en aucun cas être restreintes, le groupe d'étude est d'avis que la Confédération doit aussi s'occuper de ces questions. Il propose, pour l'accomplissement de ces tâches, la création d'un poste de délégué pour les questions de la jeunesse, auquel serait adjoint une commis-

sion, dont des jeunes feraient aussi partie. Il recommande par ailleurs d'informer régulièrement l'Assemblée fédérale sur la situation des jeunes et attache finalement une grande importance à la recherche sur la jeunesse. Le but de toutes ces mesures est d'atteindre une politique générale de la jeunesse équitable, grâce à laquelle les intérêts de la jeunesse seront mieux mis en valeur et qui permettra aux jeunes de devenir une force politique. Nous serions très interessés à recevoir des avis relatifs à ce thème émanant de jeunes Suisses de l'étranger. Vous pouvez adresser vos lettres au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, case postale, 3000 Berne 16.

Henri Dès

Des chansons, de la poésie, en un mot Henri Dès est un chanteur suisse qui a eu la volonté de «percer». Nous avons eu la chance de le rencontrer entre deux tours de chant, et c'est dans le cadre sympathique d'un café de La Palud, à Lausanne, qu'il a répondu à nos questions, en toute simplicité.

Henri Dès dans le quartier de la Cité, à Lausanne (photos Gavillet).



Tout d'abord, Henri Dès, pure formalité d'usage, où êtes-vous né et quand?

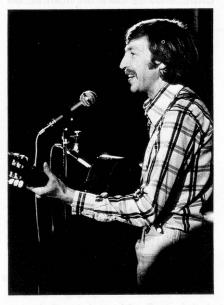
Je suis né à Renens le 14 décembre 1940, de parents suisses. Jouez-vous d'un instrument depuis longtemps?

A 18 ans, je me suis initié à la guitare et j'en ai joué en amateur jusqu'à l'âge de 24 ans.

Comment êtes-vous arrivé à la chanson?

Entre 1962 et 1964, j'ai travaillé à Radio Lausanne comme opérateur puis comme programmateur. C'est là que j'ai rencontré Roland Jay, le directeur du «Coup d'essai», qui est une école de chanteurs. Roland Jay y enseigne la technique du métier de chanteur, à savoir les éléments tels que tenue en scène, le sens des «public relations», etc., l'accent étant surtout mis sur le travail scénique. C'est de cette façon que j'ai débuté dans la chanson, et on peut vraiment parler de chance, en laquelle je crois beaucoup.

Comment a débuté votre carrière? A 24 ans, après m'être marié, je suis parti pour Paris, les possibilités y étant plus vastes qu'en Suisse. Les premiers mois n'ont de loin pas été faciles. J'ai commencé par faire du cabaret sur la Rive Gauche et au bout des trente permiers jours, je n'avais gagné que 27 francs! Un jour, j'ai rencontré Adamo, qui m'a présenté au responsable de sa maison de disques, et c'est ainsi que j'ai



Auteur-compositeur, Henri Dès écrit d'abord la musique, ensuite les paroles de ses chansons.

sorti mon premier microsillon, dont la chanson-clé fut «Le réveilmatin».

Etes-vous auteur-compositeur de vos chansons?

Dès le départ, j'en ai écrit la musique et les paroles. En général, j'écris d'abord le texte musical, et c'est en fonction de lui que je choisis les paroles.

Avez-vous passé à l'Eurovision? Oui, en 1970, ce qui a d'ailleurs constitué un tournant important dans ma carrière, car c'est ce qui a contribué à me faire connaître en Suisse puis sur le plan international. Depuis lors, mes disques sont sortis dans 13 pays et je les ai enregistrés en 5 langues.

Avez-vous des activités régulières en Suisse?

Oui, je participe à des émissions de télévision et j'ai animé, par exemple, pendant quinze jours celle intitulée «Tribord-Bâbord». Actuellement, je dirige celle ayant pour nom «Folklore - Folk song». Est-il difficile à un chanteur étranger de trouver sa voie en France? La question de la nationalité ne joue aucun rôle, l'important est de se faire des relations. Malgré elles, il est pourtant réellement difficile de se faire un nom et, en ce qui me concerne, j'ai de la peine à déborder sur le grand public. Jusqu'à maintenant, je ne travaillais qu'avec de petites maisons de disques. Pourtant, l'année passée, la maison Barclay de Paris m'a engagé et a sorti mon dernier disque «Semez l'amour», qui a été mis en vente sur le marché suisse il v a six mois.

Pourquoi avez-vous choisi de vivre à la campagne plutôt qu'à Paris même?

Pour moi, Paris est une ville de morts-vivants et il me serait impossible de vivre au milieu de son tourbillonnement incessant. J'ai besoin de tranquillité et le calme de ma maison de Cesson-La-Forêt m'est indispensable. Si vous préférez, je vis à la campagne car je n'ai pas besoin de la ville.

Vous déplacez-vous souvent à l'étranger?

Oui, fréquemment. Je suis déjà allé au Brésil, à Cuba, en Pologne, une fois par an je me rends pour un mois au Canada. Je vais aussi très souvent en Belgique et je viens en moyenne trois fois par mois en Suisse.

Comment envisagez-vous votre avenir?

Avec optimisme, car je vois de plus en plus d'ouvertures dans le métier de la chanson. Mais en fait je pense rarement au futur. Je vis le moment présent en tâchant de tirer le maximum des possibilités actuelles.

On dit souvent que le métier de chanteur est réservé aux jeunes. Qu'en pensez-vous?

En principe c'est vrai, mais, avec mes 34 ans, je me sens très jeune et des chanteurs comme Serge Reggiani ont prouvé qu'il n'y a pas vraiment d'âge pour faire carrière dans ce métier.

Poursuivez-vous un but avec vos chansons?

Je pense qu'un récital doit permettre au public de se détendre, d'oublier ses soucis quotidiens. Je crois que la chanson est une excellente thérapeutique contre les vicissitudes actuelles de notre société.

Nous laissons ici notre sympathique compatriote qui, loin de se laisser griser par le succès, continue à vivre la vie qui lui plaît. Il peut paraître aléatoire d'énoncer des formules de vie, mais nous pensons toutefois que celle-ci lui convient: «Profiter des aspects positifs de la société moderne, tout en refusant de vivre dans un monde en folie.»

Nous souhaitons bonne chance à Henri Dès!

Henri Dès, sa femme Marie-José et leur fils Pierrick dans leur maison de Cesson-la-Forêt (France)



La Suisse au fil des jours

12 janvier

A la première journée des épreuves de ski du Brassus, lors de la course des 15 km les coureurs de fond Alfred Kaelin et Edy Hauser remportent la première et la deuxième places devant les Suédois.

23 janvier

Un accord de collaboration est signé à Berne entre l'Office suisse d'expansion commerciale et la Chambre pour le commerce et l'industrie d'URSS.

31 janvier

Le Conseil fédéral annonce la suppression de l'ordonnance du 26 juin 1972 concernant le placement de fonds étrangers en Suisse.

1er février

Les PTT envisagent pour le mois de juillet 1974 une hausse des taxes postales internationales et pour janvier 1975 une hausse des taxes téléphoniques.

Le F-5 E Tiger II (photo Keystone).



Lise-Marie Morerod, la skieuse des Diablerets (photo Ringier)

U.S. AIR FORCE

25 janvier

En matière d'avions de combat, le Conseil fédéral décide, à la suite des propositions du Département militaire, de concentrer l'évaluation sur le F-5E Tiger II (USA).

27 janvier

Déjà vainqueur à Garmisch-Partenkirchen, à Avoriaz-Morzine et au Lauberhorn, le Valaisan Roland Collombin signe sa 4e victoire de la saison, en remportant la descente de Kitzbuhel comptant pour la Coupe du monde.

Le Conseil fédéral fait savoir que son action spéciale en faveur des réfugiés chiliens est terminée. La Suisse a accordé l'asile politique à 255 Chiliens.

28 janvier

En sept jours un Vaudois et un Tchèque réalisent la dernière «première» du Cervin en hiver par la voie Gogna.

2 février

Monsieur Ernst Brugger, président de la Confédération, ouvre les championnats du monde de ski à Saint-Moritz.

5 février

Un «Jumbo Jet» de Swissair accomplit l'exploit de relier New York à Genève en 5 heures et 56 minutes.

6 février

Le Président de la Confédération rencontre le Schah de Perse, alors en séjour en Suisse.

10 février

Aux Championnats du monde de ski à St. Moritz, la Suisse ne remporte qu'une médaille de bronze, grâce à la skieuse des Diablerets Lise-Marie Morerod.

15 février

L'écrivain soviétique Alexandre Soljénitsyne arrive en Suisse.

24 février

Aux Championnats du monde de ski nordique à Falun, le Suisse Alfred Kälin obtient la 7^e place sur un parcours de 50 km.

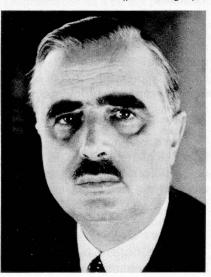
28 février

En match-aller comptant pour les quarts de finale de la Coupe d'Europe des champions, le football club Bâle s'impose face au Celtic Glasgow par 3 à 2.

4 mars

A Genève est décédé, à l'âge de 82 ans, un grand humaniste et un grand Européen, M. Carl Jakob Burckhardt, ancien ministre plénipotentiaire.

† Carl Jakob Burckhardt (photo Ringier)



Le Conseil fédéral décide l'ouverture à Malaga, sur la «Costa del Sol», d'un Consulat.

5 mars

Aux championnats internationaux d'aviron en Nouvelle-Zélande, les Bâlois Leibundgut et Peter remportent la troisième place du double scull.

10 mars

Meta Antenen remporte à Göteborg le premier titre européen de sa carrière, avec un bond de 6,69 m, meilleure performance mondiale de cette année.

12 mars

Le Conseil fédéral décide d'autoriser, à partir du 14 mars, la vitesse de 130 km/h sur les autoroutes, mais celle de 100 km/h est maintenue sur les autres routes.

13 mars

L'épouse du vice-président du Conseil fédéral, Madame Pierrette Graber, est décédée subitement dans un hôpital bernois, des suites d'une intervention chirugicale.

14 mars

Le Salon de l'automobile ouvre ses portes à Genève.

Au Chalet-à-Gobet, la première pierre de la nouvelle Ecole hôtelière de Lausanne est posée.

15 mars

Le prix de l'essence augmente une fois encore et passe à 93 centimes pour le litre de normale et à 97 pour celui de super. Depuis le mois de septembre 1973 le prix du litre d'essence a augmenté de 23 centimes.

17 mars

Lors des championnats du monde à Grenoble, notre équipe nationale de hockey sur glace passe du groupe C ou groupe B.

25 mars

La Suisse obtient la médaille de bronze des championnats du mon-



L'équipe du Curling Club Dübendorf gagne la médaille de bronze (photo Keystone)

de de curling, qui se sont déroulés à Berne.

26 mars

Le déraillement sur un aiguillage entre Moutier et Delémont, du direct Genève-Hambourg, fait 3 morts et une vingtaine de blessés.

Une nouvelle conception du recrutement dans l'armée suisse est mise en application. L'accent sera désormais mis sur l'information du conscrit sur l'armée et de l'officier recruteur sur le conscrit.

29 mars

La famille d'Alexandre Soljenitsyne, soit son épouse, leurs 4 enfants et sa belle-mère arrive en Suisse.

1er avril

La première école suisse de journalisme ouvre ses portes à Zofingue.

2 avril

Un nouveau drame du rail fait 2

morts et 8 blessés près de Neuchâtel.

3 avril

Le chronométrage officiel des Jeux olympiques de 1976 à Montréal sera assuré par la Société de chronométrage suisse, «Swiss Timing».

4 avril

La Banque nationale annonce qu'un nouveau billet de 100 francs consacré à l'architecte tessinois, Francesco Borromini, sera émis en 1976.

5 avril

Le Président de la Conféderation, M. Ernst Brugger, se rend à la cérémonie officielle des obsèques du Président français, M. Georges Pompidou.

Environ 200 Suisses de l'étranger se retrouvent à Bâle à la Foire suisse d'échantillons. La manifestation a été organisée par le Secrétariat des Suisses de l'étranger en collaboration avec la MUBA.